

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE  
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2026

LE PRESIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-six, le samedi 11 avril à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en assemblée, sous la Présidence de M. DEMUYNCK, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 07 avril 2026, conformément à la procédure.

Nombre de membres composant  
Le Conseil d'Administration : 13

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme YILMAZ, M. MAASSRY, Mme PORTE, M. BOURZIK, Mme BIENTZ, M. LEBORGNE, M. ROSSI, Mme LEBAIL

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme HENNECHART donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme SATHOUD donne pouvoir à M. LEBORGNE

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme COMBES  
Mme MUTIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme CHATIGNON

6, rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 01 68 57  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 23 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20260422-2026-04-06-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2026  
Date de réception préfecture : 22/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE  
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**N° 2026-04-06 – Renouvellement de la convention de groupement de commandes entre la commune de Neuilly-Plaisance et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Neuilly-Plaisance**

Sur présentation de Mme YILMAZ, Vice-Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2020.07.18 du 7 juillet 2020 approuvant la convention de groupement de commandes,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°2020/07/18 du 07 juillet 2020 approuvant la convention de groupement de commandes,

Vu la convention de groupement de commandes signée, en date du 17 août 2020 entre la Commune de Neuilly-Plaisance et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance, pour une durée de 6 ans,

Vu le projet de convention,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal et à son installation par délibération en date du 21 mars 2026, il convient de renouveler la convention de groupement de commandes entre la Commune de Neuilly-Plaisance et le CCAS de Neuilly-Plaisance,

Considérant que la Commune de Neuilly-Plaisance est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes au sens de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant que chaque membre du groupement s'assurera, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché ou du contrat de délégation de service public,

Considérant que la convention est conclue pour une période de 6 ans, elle entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties,

Considérant que chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement à tout moment au-delà de la première année,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de groupement de commandes entre la commune de Neuilly-Plaisance et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance

6, rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 01 68 57

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

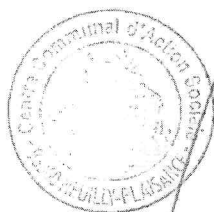
Certifié exécutoire

Acte publié le 23 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20260422-2026-04-06-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2026  
Date de réception préfecture : 22/04/2026

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire  
Président du CCAS



**Brigitte CHATIGNON**  
Secrétaire

6, rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 01 68 57  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 23 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20260422-2026-04-06-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2026  
Date de réception préfecture : 22/04/2026